

ENVIRONNEMENT

Bianca Bédard,
Directrice générale par intérim du Conseil régional
de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue



Les aires protégées, UNE PRIORITÉ NÉGLIGÉE

À l'heure actuelle, les aires protégées représentent 10,3 % de la superficie du Québec. La cible à atteindre est de 17 % d'ici la fin de l'année 2020. Toutefois, cette cible de 17 % est la somme du 20 % prévu du Plan Nord et de 12 % au Québec méridional. Plus précisément, le territoire du Plan Nord est protégé sur 11,80 % de sa superficie et la protection du Québec au sud du 49^e parallèle s'élève à 10,68 %.

OÙ EN SOMMES-NOUS EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE?

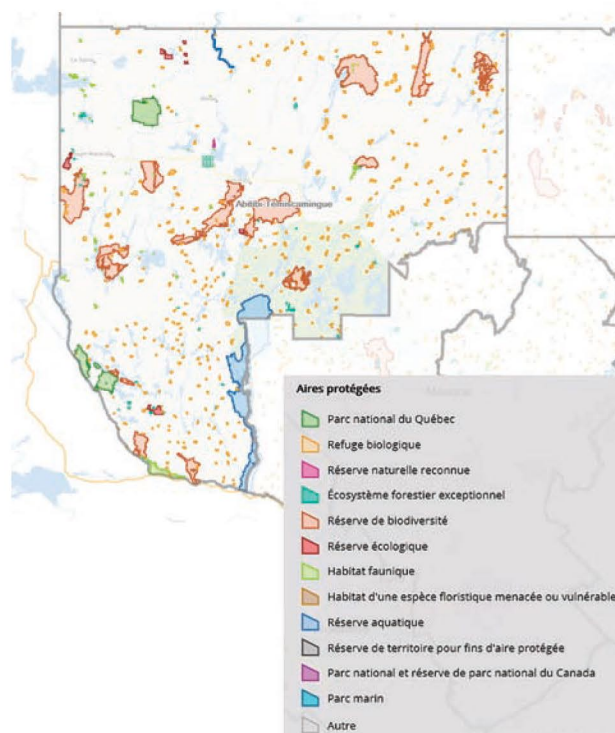
En date du 31 mars 2019, la région comptait 497 aires protégées, ce qui correspond à 7,82 % de son territoire, dont 6,63 % sont de catégorie 1a ou 2 (réserve écologique, parc national, réserve de biodiversité, réserve aquatique). Néanmoins, 3,28 % sont des aires protégées projetées, c'est-à-dire qu'elles ont une protection, mais que leur statut n'est pas encore permanent.

Trois réserves écologiques ont obtenu leur statut de permanence en 2019 dans la région. D'abord, la réserve de biodiversité Opasatica, proposée à l'origine par des villégiateurs (2002), puis d'une communauté autochtone lors d'audiences publiques (2007). Puis, il y a la réserve Kakinwawigak (lac des Quinze), qui intègre la proposition d'origine du MELCC (2002) et les propositions d'agrandissements d'une communauté autochtone (2007). Enfin, la réserve de la Moraine-d'Harricana (forêt Piché-Lemoine et réservoir Decelles) a été proposée à l'origine par un organisme de conservation pour la forêt Piché-Lemoine (2002). La portion réservoir Decelles provient du MELCC.

Même si les aires protégées ne sont pas réparties uniformément dans la région, deux MRC accusent une carence importante dans leur ratio d'aires protégées. Concernant la MRC d'Abitibi, une proposition dans le secteur de Chicobi présente un enjeu minier à l'heure actuelle. Il s'agit d'ailleurs du seul conflit de ce genre en région, étonnamment. En Abitibi-Ouest, deux des trois projets proposés par le MELCC en 2016 ont obtenu des avis favorables du MFFP.

| Nom de la MRC | Superficie de la MRC (ha) | Superficie AP (ha) | Pourcentage de la MRC |
|-------------------|---------------------------|--------------------|-----------------------|
| Abitibi | 793 400 | 11 496,45 | 1,45 % |
| Abitibi-Ouest | 363 000 | 5 196,00 | 1,43 % |
| La Vallée-de-l'Or | 2 735 600 | 226 671,64 | 8,29 % |
| Rouyn-Noranda | 649 000 | 87 894,07 | 13,54 % |
| Témiscamingue | 1 925 300 | 172 845,86 | 8,98 % |

Source : MELCC, 2019



ARRIMER LA FORESTIERIE ET LA PROTECTION

L'un des problèmes dans ce dossier, c'est qu'il y a un imbroglio général sur les aires protégées pour tout le Québec. Les ministères concernés ne s'entendent pas sur la façon de distribuer les aires protégées. Cela explique que la démarche a peu avancé dans les deux dernières années. De plus, certains projets présenteraient des enjeux forestiers. Il n'en demeure pas moins que les critères de l'aménagement forestier durable sont la pierre d'assise de la foresterie québécoise.

INTÉGRER LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS L'ÉQUATION

Afin de protéger adéquatement les bonnes espèces et, donc, les bons habitats, une analyse de sensibilité face aux changements climatiques doit être ajoutée à l'équation. Il s'agit d'une étape nécessaire pour mieux cibler les espèces les plus susceptibles d'être affectées négativement. Ainsi, les espèces fauniques présentes en région qui sont les plus susceptibles d'être affectées par la fragmentation et la disparition des vieilles forêts devraient être recensées afin de protéger pleinement leurs habitats. Pour ce genre d'analyse, il est nécessaire d'inclure un spectre large d'espèces étudiées, et non seulement celles d'intérêt économique. ■